

Charte pour « mieux vivre ensemble » dans la Résidence Le Cristal

Moi propriétaire bailleur je m'engage à :

- 🏠 **louer** un logement propre et décent sans risques pour la sécurité ou la santé des occupants
 - 🔧 **faire** un état des lieux précis de l'appartement
 - 📄 **délivrer** un bail type indiquant les montants du loyer et des charges
 - 👂 **demander** une attestation d'assurances
 - 🗣️ **expliquer** ce qui relève des charges locatives et les causes possibles de leurs augmentations (dégradations par exemple)
 - 👂 **être attentif** à la tranquillité et à la propreté de l'immeuble afin qu'elles ne soient pas troublées par le locataire ou/et par lui même
 - ➡️ **donner** au locataire un exemplaire de cette charte conformément à l'obligation de la loi Mermaz de 1989
 - 🗣️ **informer** le syndic en cas de non respect de la charte, si aucun arrangement à l'amiable n'est intervenu
- Attention, la loi me rend civilement responsable de mes locataires**

Moi Syndic de copropriété je m'engage à :

- ➡️ **contrôler** régulièrement la sécurité et la propreté de l'immeuble
- ➡️ **travailler** en étroite collaboration et en toute transparence avec le Conseil Syndical
- ➡️ **à assurer** la diffusion de la présente charte
- ➡️ **à tenir** une permanence hebdomadaire sur place

Moi occupant, je m'engage à :

1-respect des employés

- 😊 **respecter** le difficile travail des employés en nettoyant les salissures dont je suis responsable

2-voisinage

✂️ **éviter de faire** de bruit (musique, télévision, machines à laver, travaux, etc...) en particulier en dehors des plages horaires imposées par la loi , à savoir :

- 🕒 les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h
- 🕒 les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- 🕒 les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h et de ~~15h à 19h~~

Dans le même ordre d'idée, je pense :

- à enlever mes chaussures à talons dès que je rentre pour en mettre qui ne font pas de bruit
- à éviter de traîner les chaises et les meubles et les équiper de tampons anti-bruit
- etc..

En effet l'immeuble n'est pas insonorisé (construction de 1958)

- 🗣️ **informer** préalablement les voisins lors de festivités prévues